FLASH INFOS MAYOTTE

FI n° 4511 Lundi 25 Mars 2019 Fête de l'Annonciation

LE 1ER QUOTIDIEN DE MAYOTTE
DIFFUSÉ PAR E-MAIL
SUR ABONNEMENT
0269 61 20 04
flash-infos@wanadoo.fr

DES INITIATIVES POUR CONJUGUER HANDICAP ET EMPLOI

/A

MENACE DE PLAINTE CONTRE S2O

A BA

170 CONTRIBUTIONS À MAYOTTE

Mayotte HEBDO .com
MAGAZINE D'INFORMATION NUMÉRIQUE HEBDOMADAIRE

ABONNEZ-VOUS
GRATUITEMENT
À MAYOTTE HEBDO
EN NUMÉRIQUE !

Rendez-vous sur :

mayottehebdo.com

A A

EMPLOI : “NE LAISSER PERSONNE SUR LE BORD DE LA ROUTE”

Mayotte ne dispose pas de chiffre officiel pour déterminer le nombre exact de personnes en situation de handicap sur le territoire. Sachant également que la prise en charge et la reconnaissance du handicap ne remonte qu’à 2011 dans le département, difficile de mener une politique efficace à destination de ce public... Créée il y a seulement deux ans, l’association Messo s’est lancée le défi de mettre en place un dispositif expérimental d’accompagnement à l’insertion à l’emploi des personnes en situation de handicap (IEPH). Vendredi, les quatorze stagiaires de la première promotion ont été mis à l’honneur et ont reçu au sein de l’hémicycle Younoussa Bamana leur attestation de fin de formation.
Durant six mois, ils ont ainsi pu travailler sur

trois volets, en partenariat avec l'agence Opcalia : l'accompagnement administratif, environnemental et professionnel. *"Neuf d'entre eux ont connu une sortie dite positive et ont trouvé une issue dans des groupes de grande distribution ou des boutiques de proximité"*, a dévoilé Hamada Sahimi, le directeur adjoint de Messo. D'autres, moins chanceux, n'ont pas joui d'un tel dénouement. C'est le cas de trois autres qui n'ont pas pu être insérés *"dans le milieu ordinaire à cause de pathologies trop lourdes"* tandis qu'un jeune garçon, bac ES en poche, a vu son titre de séjour expirer à la fin de cette période. Une personne en fauteuil roulant ne rencontre évidemment pas les mêmes problématiques qu'une personne souffrant d'épilepsie. *"L'adaptation au poste est l'un des gros freins qui ont amené certaines entreprises à être réticentes. Elles ont peur de l'inconnu"*, a-t-il regretté. Avant d'ajouter : *"nous ne vendons pas une personne en situation de handicap mais des compétences !"*

B A A ?

Une belle prouesse malgré tout, pour cette initiative sans précédent. *"Vous [les personnes en situation de handicap, ndlr] avez participé à votre insertion et à votre épanouissement"*, s'est réjoui Ali Debré Combo, le président de la Maison départemental des personnes handicapées de Mayotte (MDPH). *"Il faut lutter contre l'exclusion et la discrimination et développer vos compétences au même titre que n'importe quel citoyen. Cela s'appelle l'égalité des chances !"* D'autant plus que la loi oblige tout établissement de plus de 20 salariés à employer 6 % de travailleurs handicapés et assimilés. Comme l'a rappelé Yves Rajat, le directeur de l'Agence française de développement (AFD). *"Notre devise n'est de laisser personne sur le bord de la route."*

De son côté, Erique Marie-Louise, le représentant de l'Agence régionale de santé, a demandé de *"poursuivre le travail pour permettre à d'autres de bénéficier de cette expérimentation"*. Tout comme Kadhafi Attoumani, le directeur d'Ocpalia. *"Vous [les lauréats] avez été d'un courage remarquable. Nous connaissons les difficultés que vous vivez mais vous êtes en train de montrer la voie aux valides pour passer outre. Personne n'est à l'abri de se retrouver, un jour, en situation de handicap."*

A A : , A A

Vice-président du conseil départemental en charge de l'action sociale, de la solidarité et de la santé, Issa Issa Abdou a insisté sur l'engagement du Département face à cette problématique, comme en témoignent les 69.000 euros injectés dans le dispositif IEPH. *"Le handicap n'est pas un problème en soi. Nous planchons actuellement sur le plan territorial d'insertion, une sorte de boussole pour que les publics fragiles trouvent leur place."* Par exemple, l'objectif est qu'à terme, la mobilité mais aussi l'accès au logement ne soient plus vus comme des contraintes. Un effort que la collectivité doit elle-même réaliser, comme il l'a évoqué : *"le conseil départemental doit être une référence en termes d'accessibilité, ce n'est pas le cas aujourd'hui… alors que les enjeux sont colossaux."* Et forcément, quelques zones d'ombre se sont révélées, comme les transports. *"La moitié des stagiaires devaient venir tous les matins en ambulance pour se rendre dans les entreprises et dans les structures"*, a raconté Nawale Yssoufa Jimitri, la directrice de l'association Messo, qui en a profité pour envoyer un appel de détresse à la Caisse de sécurité sociale de Mayotte (CSSM). Sans oublier les rémunérations des stagiaires, qui tardent à venir... Les jeunes n'ont en effet toujours pas reçu les aides promises par l'agence de service de paiement.

L'avenir semble néanmoins s'éclaircir pour les porteurs de handicap. *"Nous réfléchissons, avec les partenaires et les financeurs, à mettre en place un dispositif pluriannuel et reconduire le même type de formation mais sur des thématiques ciblées comme agent d'accueil administratif, agent de propreté et d'hygiène et agent d'entretien des espaces verts. Et d'ici trois ans, nous souhaiterions ouvrir une entreprise adaptée à Mayotte"*, a confié Hamada Sahimi. L'installation d'un établissement et service d'aide par le travail serait également envisagée.

1 % DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN SITUATION DE HANDICAP

Présente dans l'hémicycle, Gabrielle Kuola, représentante de Pôle Emploi, a dressé un état des lieux de l'emploi des personnes en situation de handicap sur le territoire. *"Il n'y avait que 122 personnes en situation de handicap sur les 12.000 demandeurs d'emploi en décembre 2018 et seulement 12 d'entre elles ont été accompagnées dans une formation l'an dernier"*, a-t-elle confié. Et dans le cadre du plan d'investissement pour les compétences, la chargée de mission a également annoncé que 14 places seraient réservées pour les personnes en situation de handicap, pour un montant total de 45.000 euros.

L'Internet des champs est aujourd'hui loin d'être au niveau de l'Internet des villes. C'est pourquoi la Banque des Territoires soutient activement les projets d'équipement numérique des territoires les moins favorisés.
Avec ses partenaires industriels et financiers, la Banque des Territoires s'est engagée aux côtés des collectivités pour déployer 6 millions de lignes optiques Très Haut Débit, à destination des foyers et des entreprises. 1 million de lignes sont d'ores et déjà disponibles.
Nous avons une conviction à la Banque des Territoires : le Très Haut Débit pour tous, c'est possible !
L'intérêt général a choisi sa banque

banquedesterritoires.fr
@BanqueDesTerr

A AB

UNE MENACE DE PLAINTE POUR DÉNONCIATION CALOMNIEUSE

, , -
(A) -
-
'A (A),
,
.

A A
A A A BA

Un échange épistolaire musclé relance la menace de déchéance du contrat de Délégation de service public (DSP) de l'eau potable confié à la Société mahoraise des eaux (SMAE). L'échange de courriers montre surtout que rien ne va plus entre le président du Syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement de Mayotte (SIEAM), Mouhamadi Moussa *"Bavi"*, et le président de l'Association des maires de Mayotte (AMM), Saïd Omar Oili. En principe, les deux exécutifs doivent collaborer ensemble pour améliorer la gestion et le fonctionnement du syndicat. En effet, les communes financent en partie le budget de l'établissement dont la politique générale est orientée par des élus municipaux délégués pour siéger au sein du conseil d'administration de la structure. Sur le papier et conformément aux statuts de l'organisme, les élus municipaux et syndicaux devraient s'entendre comme larrons en foire, mais il arrive qu'un grain de sel ou un gros pépin vienne perturber la collaboration *"en bonne intelligence"*. Dans la discussion relative au contrat dévolu à la SMAE, c'est, en l'occurrence, une *"faute grave"* qui perturbe la cohésion politique du syndicat. Des interférences ne cessent depuis un an de semer la zizanie entre les élus. La guerre de la salive, déclarée en raison d'une possible rupture anticipée dudit contrat, pourrait bien finir à la barre du tribunal correctionnel.

À l'origine de ce règlement de comptes par avocat interposé, une lettre désobligeante qui a provoqué en retour une réponse venimeuse. Dans cette affaire dans l'affaire, il y a deux grands pontes, le président du SIEAM, Mouhamadi Moussa *"Bavi"* et le président de l'AMM, Saïd Omar Oili. La cause de cette bagarre, une réunion syndicale du 25 janvier 2019, censée retranscrire de manière *"transparente et fidèle"* les débats du conseil syndical, mais qui ferait apparaître *"des mentions qui n'ont pas été débattues lors de la session"*. À l'examen du dossier, ce reproche en apparence insignifiant cache un motif bien plus sérieux, à savoir l'autorisation donnée au président du SIEAM de *"rompre de manière unilatérale le contrat d'affermage signé avec la SMAE (avenants compris), dans les cas où les négociations n'aboutiraient pas à un accord entre les deux parties"*.

Dans sa lettre datée du 13 mars 2019, le président de l'association des maires affirme que l'autorisation de mettre un terme au contrat n'a pas été évoquée lors du conseil syndical, *"ni même exposée"*. Il souligne par ailleurs que la note explicative de synthèse sur les questions soumises à délibération *"ne comporte aucune explication ni une justification détaillées sur ce point"*. Saïd Omar Oili en déduit que la décision envisagée contre la SMAE ne peut, *"d'une manière unilatérale"*, être prise par le président du SIEAM *"sans l'autorisation formelle et préalable du conseil syndical, après examen minutieux par celui-ci des risques, mais aussi des incidences techniques et financières inhérentes à cette décision"*. Face aux enjeux d'une telle décision, le président de l'Association des maires estime impératif que tous les élus disposent de l'ensemble des éléments permettant *"d'appréhender le contexte, de comprendre les motifs de fait et de droit sur les mesures ainsi envisagées et d'en évaluer les implications"*. À ce stade donc, toute décision prise en dehors de ce préalable, aura

vocation à *"s'inscrire dans l'illégalité"*, ajoute le maire transformé en accusateur. Ce dernier demande donc à son interlocuteur de se limiter dans ses initiatives à l'autorisation qui lui serait donnée de *"reprendre les négociations avec le délégataire du service de l'eau potable"*.

A A A

Ce courrier inamical a reçu une réponse hostile de la part du président du SIEAM qui se dit *"interpellé et perplexe"* à la lecture des arguments de son détracteur. *"Les allégations que vous portez contre ma personne sont non seulement graves, mais surtout mensongères"*, écrit Mouhamadi Moussa *"Bavi"* qui déclare son *"indignation"*, constatant que le président de l'Association des maires de Mayotte s'avère *"encore une fois peu soucieux de la défense des usagers du service public de l'eau ainsi que de la préservation de l'intérêt général en s'évertuant à chaque fois à faire prévaloir de façon excessive les intérêts de l'entreprise privée délégataire"*.
Le patron du SIEAM s'étonne de ce qu'il considère comme une habitude prise par son interlocuteur de véhiculer des rumeurs, dans la mesure où la session syndicale litigieuse évoquée *"avait non seulement fait l'objet d'un procès-verbal de séance, mais avait été, pour l'occasion, enregistrée sur un support audio"*. L'enregistrement permet en effet aux personnes réellement habilitées de lever toute ambiguïté quant à la bonne tenue du conseil syndical, sanctionné par une délibération. Le premier magistrat, qui s'érige en procureur, est ainsi pris dans son propre piège, ce qui vaut une admonestation. *"Vos allégations en la matière sont d'autant plus incompréhensibles que le délégué de la commune dont vous avez la charge était présent et a voté cette délibération autorisant, le cas échéant, à rompre unilatéralement le contrat avec la SMAE"*. Cette délibération qui irrite le président de l'AMM a été, de plus, votée à l'unanimité, qui achève de le mettre dans la position très inconfortable de l'élu malveillant.
La raison en est simple : l'ensemble des délégués présents à la session mentionnée a pu constater que la défense des usagers face au comportement fautif de la SMAE justifiait que la déchéance soit votée. En clair, la charge de Saïd Omar Oili se retourne contre lui, il aurait pu éviter le désagrément de cette correspondance qui révèle sa propre négligence et l'imprudence du directeur général de l'Association des maires.

A A ' A A

Non content de mettre en lumière les méthodes cavalières de son adversaire, Mouhamadi Moussa *"Bavi"* met le doigt là où ça fait mal, en suggérant, insidieusement, que la lettre qui vise à salir son image aurait été dictée par un dirigeant de la SMAE. Le patron du SIEAM conclut sa missive par une autre pique : *"Vous conviendrez que votre fonction de président de l'association des maires de Mayotte ne vous autorise aucunement à outrepasser vos fonctions ni à entraver, s'il fallait encore le démontrer, le bon fonctionnement du Syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement de Mayotte"*. Bref, circulez, et occupez-vous de vos affaires ! L'intervention de Saïd Omar Oili au sujet de l'affermage de l'eau potable semblerait ainsi récurrente, toujours au profit de la SMAE. Pour preuve, une précédente correspondance adressée au président du SIEAM présentait un avenant au contrat DSP, jugé *"totalement lésionnaire pour le syndicat"*, que Oili enjoignait à Bavi de signer. Ces interpellations répétées, *"dénotant une volonté affirmée de s'ingérer durablement dans les affaires du syndicat et de parasiter sa bonne marche"*, selon une formule bien tournée, ont valu à son auteur une demande de cesser *"toute immixtion"* dans l'administration de l'établissement intercommunal.
En outre, Bavi rappelle au président de l'AMM que le comportement qu'il n'a, selon lui, cessé d'adopter est sanctionné par l'article 433-12 du code pénal *"en réprimant le fait, par toute personne agissant sans titre, de s'immiscer dans l'exercice d'une fonction publique en accomplissant l'un des actes réservés au titulaire de cette fonction"*. Bref, l'exécutif du SIEAM serait ainsi en droit de saisir la justice pour obstruction délibérée. Il est en effet reproché au président de l'Association des maires *"une intention de nuire"*, d'autant plus qu'il a adressé copie de sa lettre au préfet Dominique Sorain. *"Le but de cette manœuvre s'inscrit dans la suite logique de votre entreprise de déstabilisation du syndicat et constitue également, un délit pénal pour dénonciation calomnieuse"*, lui rétorque Mouhamadi Moussa *"Bavi"*. Ce dernier somme Saïd Omar Oili de ne pas *"pourrir"* les rapports entre le syndicat et la Société mahoraise des eaux et de *"poursuivre à nouveau la défense de l'intérêt général"*. L'aurait-il oubliée ? La menace à peine voilée d'une plainte pour dénonciation calomnieuse pourrait bien lui rappeler que l'intérêt général passe avant les intérêts particuliers.

DES ATELIERS PARTICIPATIFS POUR CLÔTURER LE GRAND DÉBAT NATIONAL

( ) ,
. 22
,
- , .
-
, -
.

Dix-huit. C'est le nombre de Conférences citoyennes régionales – ateliers participatifs se déroulant sur une journée et demie – qui ont eu lieu les vendredis et samedis 15-16 et 22-23 mars dans chaque région, dont cinq en outre-mer dans le cadre du Grand débat national (GDN). Une conférence dédiée à la jeunesse (18-24 ans) était également organisée au niveau national, selon le même format, les 22 et 23 mars. À Mayotte, près d'une soixantaine de personnes se sont portées volontaires pour cette CCR mais seuls 22 participants, représentant les différentes communes de Mayotte, ont été *"les grands gagnants"* du tirage au sort. Une équipe de six personnes était à leurs côtés afin de les accompagner durant les deux jours de débat. L'ensemble des directeurs d'administration de l'État étaient également mobilisés vendredi et samedi derniers. *"Pour que nous puissions vous apporter le maximum d'éléments afin que le débat soit le plus riche possible et que vous ayez une capacité d'apporter des propositions. L'enjeu est de sortir des propositions de ces différents groupes de travail"*, a confirmé Étienne Guillet, directeur de cabinet du préfet de Mayotte.

Les participants ont échangé, en groupe de 5 ou 6 et en plénières avec l'aide d'animateurs et de facilitateurs, sur les quatre thèmes du GDN, à savoir la

fiscalité, la transition écologique, la démocratie et la citoyenneté, les services publics et l'organisation de l'État. *"La parole et l'écrit sont totalement libres. Vous serez en quelque sorte l'émanation de la parole de vos concitoyens et des élus"*, a assuré Étienne Guillet. Or, vendredi, *"Quelques communes, comme Acoua, ne sont pas représentées"*, a regretté une collaboratrice du préfet de Mayotte.

' A A

Le préfet de Mayotte, Dominique Sorain, venu saluer les participants, a rappelé que cette démarche *"se veut transparente et l'ensemble des contributions sont consultables sur le site Internet : grandebat.fr. J'insiste aussi sur le fait que le Grand débat n'est pas animé par les préfets ou leurs collaborateurs. Nous nous sommes contentés de matérialiser cette opération."* Les contributions en ligne se sont terminées lundi dernier. Une fin marquée par le début les restitutions des contributions faites depuis le 15 janvier dernier par la population. À Mayotte, 14 communes se sont engagées dans cette démarche et 19 cahiers citoyens ont été remis en préfecture avec 170 contributions de la population dans divers domaines.

Les thèmes qui ressortent, que ce soit de la part des élus, des contributions contenues dans les cahiers ou du site internet, concernent les aménagements structurants *"nécessaires"* à Mayotte, la lutte contre l'immigration clandestine, la sécurité quotidienne des Mahorais, la lutte contre la vie chère, la convergence des droits, l'affirmation de Mayotte française, une fiscalité plus progressive, la lutte contre la corruption, l'amélioration des conditions d'enseignement et d'études, l'amélioration des services publics et le renforcement de la protection de l'environnement (collecte des déchets, développement des énergies renouvelables). *"C'est à vous (les participants, ndlr) de faire vivre et de continuer à faire vivre cette démarche. Tous vos propos seront rapportés, bien évidemment, par les animateurs qui sont présents"*.

' A

Le préfet est également revenu sur les dispositifs mis en place par le gouvernement à Mayotte pour le GDN. *"Bien sûr, il y a déjà eu une cinquantaine ou soixantaine de débats, notamment dans le cadre des Assises de l'outre-mer. Cette Conférence était l'occasion d'élargir cette discussion et d'aller au-delà des sujets qui ont pu être traité suite à la crise du département début 2018 et qui avait donné lieu à l'élaboration d'un certain nombre de plateformes des collectifs, des intersyndicales, des maires, du conseil départemental, des entreprises, etc."*

Par ailleurs, huit réunions d'initiatives citoyennes ont été portées par des communes ou des associations à Chirongui et à Sada. *"Nous avons également installé un stand à la gare maritime pendant deux jours où plus de 100 questionnaires ont été remplis"*. Quelque 300 contributions directes ont également été faites sur le site Internet du gouvernement. Enfin, quelques contributions papiers ont été envoyées, notamment par la commune de Koungou. *"Il y a une expression très diversifiée des contributions citoyennes. C'est maintenant au gouvernement de prendre la pleine mesure des contributions et de les mettre à profit"*, a conclu le directeur de cabinet du préfet.

Réseau des CARIF OREF
GIP CARIF OREF DE MAYOTTE

Plateforme partenariale de lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme

Mise en place de formations aux méthodes d'enseignement des savoirs de base (Axe 4 : animation de réseau des acteurs et professionnalisation)

Objectifs : Répondre aux besoins de professionnalisation des formateurs en activités à Mayotte. Développer et diffuser des méthodes d'enseignement et d'apprentissage adaptées aux problématiques des apprenants de Mayotte.

Cible : Formateurs d'adultes, enseignants, bénévoles intervenant sur le champ des savoirs de base.

Modules :
- Méthode d'enseignement du français langue non maternelle(FLNM)
- Formation à la structure des langues locales
- Méthode Gattegno
- Mobiliser des techniques pédagogiques appropriées aux difficultés d'apprentissage

Déroulement des actions d'avril à juin 2019
Possibilité d'inscription aux actions jusqu'au 15 avril

Inscription : urlz.fr/7X4f

Ces formations sont prises en charge à 100% grâce au co-financement FSE et CPER
Pour plus d'informations : Fatima ASSANI (f.assani-plia@gipco976.fr) / Abouchia SAID OMAR (a.saidomar-plia@gipco976.fr)

LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE AU MENU DU DÉLÉGUÉ "PAUVRETÉ"

Il l'avait annoncé dès son arrivée à Mayotte deux jours plus tôt : la précarité alimentaire est l'une des priorités du délégué interministériel chargé de la prévention et de la lutte contre la pauvreté. Pour le dernier jour de sa mission mahoraise, Olivier Noblecourt s'est rendu ce vendredi matin dans les locaux de la Croix Rouge à Passamaïnty. Une date choisie avec soin, puisque s'y tenait au même moment la distribution bimensuelle d'aides alimentaires, dont 20.000 personnes ont pu bénéficier localement l'année dernière.

"Nous avons senti une réelle volonté de comprendre notre action liée à la situation complexe à Mayotte. Ce n'est pas une visite d'affichage, il y a du fond", se réjouit Jérôme Barcelo, directeur-adjoint de la délégation locale de la Croix Rouge, à la sortie de son entretien avec le délégué interministériel. *"Pour nous, c'est déjà quelque chose de concret"*, sourit Jérôme Barcelo face à la soixantaine de personnes assises sur le sol de la petite cour, en attendant que leur nom soit appelé pour venir chercher leur bon d'achat Sodifram.

Un dispositif a plus particulièrement retenu l'attention du *"Monsieur Pauvreté"* du gouvernement : l'épicerie sociale et mobile lancée en septembre dernier dans l'île. Ce camion estampillé d'une croix rouge se déplace à travers toute l'île – à l'exception du Grand Mamoudzou – pour y distribuer à bas coût des produits de première nécessité : des boîtes de conserve jusqu'aux couches. Lorsqu'il monte dans l'utilitaire, Olivier Noblecourt s'étonne de le voir aussi rempli. *"C'est vraiment une très bonne chose"*, commente-t-il en inspectant les cartons pleins. Cette épicerie sur roues a déjà permis de réaliser entre 200 et 250 distributions.

, A A A

Depuis 1999, année de son installation dans le 101ème département, la Croix Rouge *"a beaucoup évolué"*, assure le directeur-adjoint de la structure. *"Ce que nous demandons aujourd'hui, c'est évidemment plus de moyens, mais pas seulement financiers"*. Parmi ses principales préoccupations, la formation et la montée en compétences des acteurs de l'action sociale.

Aucune annonce n'a été faite lors de cette rencontre, dont l'objet était avant tout de mener une réflexion commune. Les échanges ont notamment permis d'aborder le lien entre les besoins du territoire et les moyens d'action du ministère, ainsi que le maillage des différents professionnels de l'action sociale. Car la Croix Rouge travaille avec l'ensemble des acteurs du département, notamment sur les bons alimentaires. L'association ne choisit pas elle-même les bénéficiaires : *"Ils nous sont envoyés par les travailleurs sociaux comme les centres communaux d'action sociale et le CHM"*, précise Jérôme Barcelo.

De là, deux dispositifs sont déclenchés. Selon leur situation, les personnes concernées peuvent prétendre soit à une ou deux distributions d'urgence et ponctuelles, soit bénéficier de bons alimentaires pendant trois mois, à raison d'une distribution toutes les deux semaines. Mais à hauteur de 30 à 50 euros, les modestes sésames ne sont pas une *"une fin en soi"*, particulièrement pour les familles nombreuses. Pour le directeur-adjoint de l'association, *"C'est surtout un coup de pouce"*, à la hauteur des moyens dont dispose la Croix Rouge de Mayotte.

OLIVIER NOBLECOURT : "PRÈS D'UN MILLION D'EUROS DANS LES PROCHAINES SEMAINES"

On ne peut pas être indifférent à tout ce que l'on voit ici. Il faut apporter aux acteurs mahorais des outils politiques structurels de long terme, des outils concrets pour apporter des solutions d'urgence à ces situations humaines qui sont parfois des situations de détresse. Ces réponses-là, il faut que ce soit les acteurs locaux qui les construisent et pas que ce soit l'État qui impose telle ou telle norme ou tel ou tel dispositif. Ce que j'ai proposé, et qui me semble-t-il, a satisfait les acteurs de terrain, c'est qu'ils définissent eux-mêmes les priorités et les solutions les plus efficaces. Ils ont déjà commencé à le faire et ils vont passer à la phase concrète maintenant puisque dans les prochaines semaines près d'un million d'euros de crédits supplémentaires vont arriver pour leur permettre d'avoir, dès 2019, les premières concrétisations, les premiers postes supplémentaires à l'accompagnement. Ces crédits seront à la fois destinés au conseil départemental et au tissu associatif. Aussi, dans les prochaines semaines, le gouvernement va négocier une contractualisation spécifique à la stratégie pauvreté, avec des moyens supplémentaires pour le département, que ce soit pour l'aide aux parents, aux enfants, pour la petite-enfance, la santé, l'alimentation et l'accès aux droits, car il y a encore beaucoup de gens qui ne connaissent pas les leurs. Autant de priorités définies par les acteurs de terrain eux-même. Moi je suis juste là pour les aider à les mettre en œuvre. Il y aura un avant et un après, je ne veux pas qu'on se dise que c'était encore une visite pour rien, c'est pour ça que je reviendrai bientôt, dans les six prochains mois. En tous cas, mon engagement pour Mayotte sera un engagement constant et régulier.

DICTÉE BOLÉ : LES FEMMES MEILLEURES EN ORTHOGRAPHE

Samedi en début d'après-midi s'est tenue sur la barge Polé la cinquième édition de la Dictée Bolé. Près d'une centaine de personnes ont répondu à l'appel de l'agence de communication Espritbtm, en partenariat avec le vice-rectorat de Mayotte et bien d'autres. Avec moins de 25 erreurs, trois femmes ont raflé la mise sur un texte intitulé *"Hisse-et-oh"* traitant du lagon de Mayotte. Ainsi, Patricia Pouthou s'est hissée à la première place avec 16 erreurs, suivie de Nora Godeau avec 19 erreurs et Audrey Veyredieu avec 23 erreurs. Si la météo était mitigée, la bonne ambiance était quant à elle bel et bien au rendez-vous.

ALCOOL

LA CONSOMMATION CHEZ LES ADULTES EN FRANCE

Fréquence de la consommation d'alcool chez les 18-75 ans en France métropolitaine, en 2017

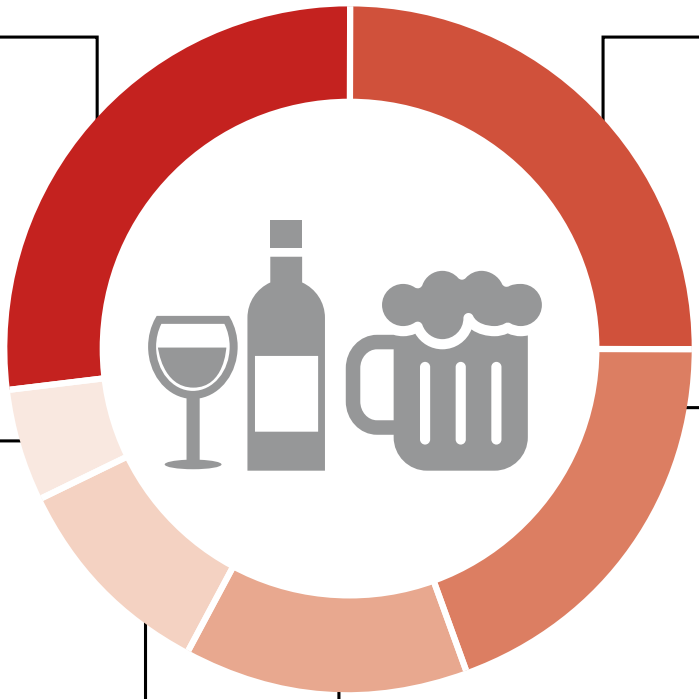

Personnes ayant été en état d'ivresse au moins...

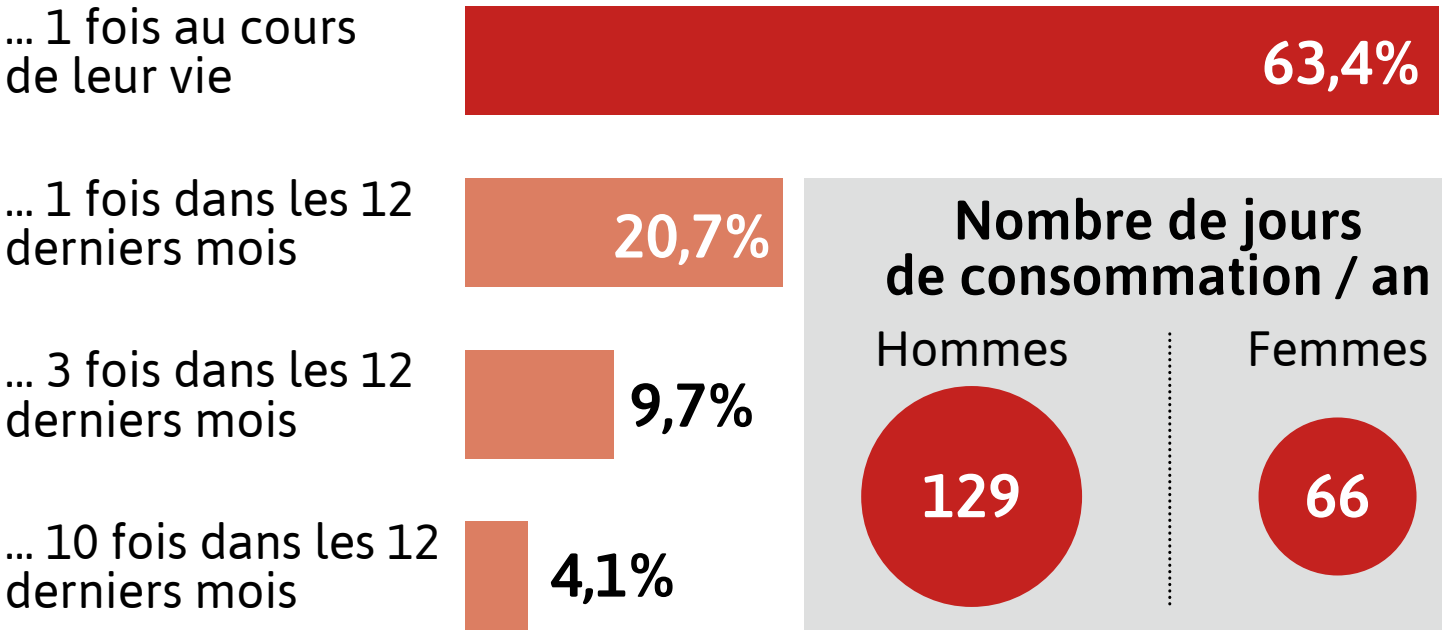

Source : Santé publique France

VISACTU

A A ’

MANAGER DE L’ANNÉE : SAÏD BASTOI

Le gérant de Bureau Vallée à Mayotte a pris la tête de cette franchise indépendante spécialisée dans la fourniture de matériels et de mobiliers de bureau en 2016, un an après son implantation dans le 101ème département. En deux ans, il a doublé l’effectif et créé un second point de vente en Petite-Terre.

Ancien président de la Confédération des PME de Mayotte et diplômé en management et stratégie de développement à l’institut régional polytechnique de Saint-Étienne, Saïd Bastoi connaît tous les rouages de l’entrepreneuriat. Déjà à la tête d’une société qui œuvre dans le secteur de la bureautique, il achète en 2015 la Maison des Livres et décide dans la foulée d’importer l’enseigne créée en 1990 par Bruno Peyroles à Mayotte, Bureau Vallée, avec l’idée d’intégrer un réseau national et de proposer une offre complémentaire. La franchise, indépendante, est installée dans la zone industrielle de Kawéni. Elle propose fournitures scolaires et de bureau, mobilier, matériel informatique et produits de téléphonie mobile. D’abord simple associé, Saïd Bastoi ne tarde pas à prendre la tête de l’entreprise, un an après sa création, et revendique aujourd’hui un chiffre d’affaires de 3,5 millions d’euros, pour un total de dix salariés, soit le double de l’effectif de départ. Une belle réussite dans un contexte pas toujours propice aux affaires et avec des habitudes de consommation autres qu’en métropole, où l’enseigne comptabilise plus de 250 franchises. Saïd Bastoi applique le management par les processus, qui consiste à *“écrire tout ce que nous faisons et à faire tout ce que nous écrivons, afin que chacun sache très exactement ce qu’il a à faire”*. D’un fonctionnement vertical, la gestion de l’entreprise tend à devenir de plus en plus collaborative et horizontale, se réjouit-il. *“Nous avons lancé Bureau Vallée à Mayotte parce qu’ils ont le meilleur concept, c’est l’un des rares qui a développé un système de franchise sans plateforme logistique, ce qui permet de ne rien stocker et de réduire les coûts en plus de négocier les tarifs auprès des fournisseurs. Cela permet d’être très performants”*, et de proposer des prix attractifs. Si le statut de franchisé l’oblige à respecter un certain cahier des charges, en termes de politique des prix ou encore de marketing, le gérant dispose d’une bonne marge de manœuvre pour adapter son offre aux clients locaux. Repris avec le concept du *“Cash and carry”* — c’est-à-dire sans livraison ni facilités de crédit —, Bureau Vallée Mayotte a dû se conformer aux attentes du public. *“Nous nous sommes rendus compte que le marché mahorais avait besoin de livraisons et de délais de paiement, nous nous y sommes donc adaptés”*. Après avoir surmonté la période de grève en 2018, notamment en lançant de grandes actions de démarque pour reconstituer sa trésorerie, il a ouvert un second point de vente en Petite-terre cette même année et reste discret sur ses futurs projets. L’entrepreneur continue d’investir, mais en bon Mahorais, *“toujours avec prudence”* donc.

: 3,5 millions d'euros
: 10
: août 2015
: bureautique et téléphonie mobile

7èmes TROPHÉES MAHORAIS DE L’ENTREPRISE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE MAYOTTE
DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
SMA MAYOTTE
sieam
FMBTP
cress chambre régionale économie sociale et solidaire Mayotte
ADIM
MADORA
UPS SECURITE
PROMAG
MIM
SIEMAG
BFC

A

FIÈVRE DE LA VALLÉE DU RIFT : 107 CAS HUMAINS

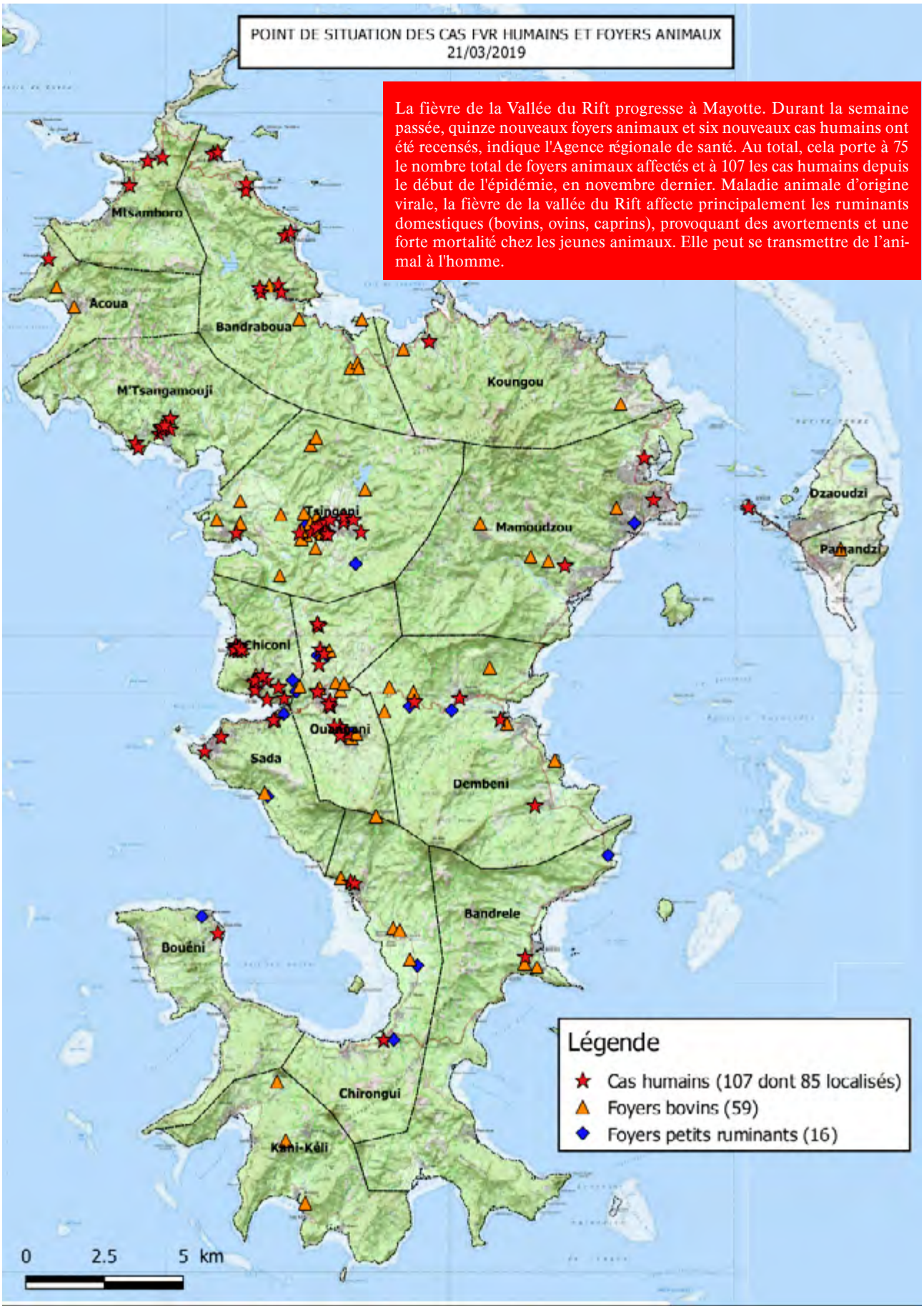

La fièvre de la Vallée du Rift progresse à Mayotte. Durant la semaine passée, quinze nouveaux foyers animaux et six nouveaux cas humains ont été recensés, indique l'Agence régionale de santé. Au total, cela porte à 75 le nombre total de foyers animaux affectés et à 107 les cas humains depuis le début de l'épidémie, en novembre dernier. Maladie animale d'origine virale, la fièvre de la vallée du Rift affecte principalement les ruminants domestiques (bovins, ovins, caprins), provoquant des avortements et une forte mortalité chez les jeunes animaux. Elle peut se transmettre de l'animal à l'homme.

Flash infos MAYOTTE

A 2009

IL Y A 10 ANS...

95 %

Un constat qui a fait l'unanimité dimanche soir, à Mayotte comme en Métropole, où l'on a salué partout la victoire écrasante du *"oui"* à la consultation avec 95 %. Après une légère inquiétude devant les premières estimations, la participation atteint finalement 61 %, un chiffre que le président Douchina attribue au fait que *"beaucoup de personne ont considéré que les résultats étaient acquis d'avance et n'ont pas senti le besoin de se déplacer aux urnes"*. Le député Abdulatifou Aly a également précisé que bon nombre d'électeurs ne résident plus sur le territoire. Championne de la soirée, la commune de Chirongui a voté *"oui"* à 99.05 %, talonnée par Kani-Kéli, la commune du président du conseil général où le *"oui"* atteint 98.93 %. Sans surprise, ce sont Dzaoudzi et Mamoudzou qui font les scores les plus bas avec 89.74 % et 88.74 % pour le chef-lieu Les résultats définitifs ont été connus vers 21h10, avant cela plusieurs élus s'étaient exprimés sur RFO en direct du conseil général pour saluer ce plébiscite massif en faveur du département. Le sénateur Adrien Giraud a rendu hommage à Younoussa Bamana, Zaïna Méresse, Zéna Mdéré et Marcel Henry, les figures historiques du combat de Mayotte pour son statut. *"Le Président Sarkozy a franchi une étape que les autres Présidents n'ont jamais franchie, en tenant sa parole et en disant que si les Mahorais lui demandaient le statut de département, il leur offrirait ce statut"*. *"C'est un événement aujourd'hui qu'on ne peut pas qualifier parce que beaucoup de Présidents et beaucoup de gouvernements avaient promis aux Mahorais qu'on allait les consulter mais il y avait toujours cette peur des instances internationales qui les en empêchait à chaque fois"*.

Au sujet de la séparation avec les Comores en 1974, Ibrahim Aboubacar a déclaré que *"l'Histoire a donné raison aux Mahorais. Ce dogme de l'intangibilité des frontières issues de la décolonisation a été battu en brèche partout en Afrique. Aujourd'hui, c'est le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes qui a pris le dessus."* Enfin, Saïd Omar Oili a déclaré que *"maintenant, la page est définitivement tournée sur le problème statutaire et nous devons nous atteler ensemble, toutes les élites, pour construire ce pays"*.

A A :

Mes remerciements vont à l'ensemble des mahorais. A cette heure (21h20, ndlr), le oui l'emporte à plus de 95 %. Pour nous élus, c'est le sentiment du devoir accompli qui prédomine. C'est également le sentiment d'avoir répondu à la demande et aux combats de nos aînés. C'est une victoire pour la France et pour ses valeurs. De liberté, notamment, car des gens ont été emprisonnés, abattus pour avoir défendu leur idées. C'est la victoire contre ces états qui nous réclament, s'appuyant sur le principe archaïque d'intangibilité des frontières héritées de la décolonisation. Aujourd'hui, ce vote prouve que le droit des peuples à disposer d'euxmêmes est un principe plus pragmatique. C'est librement que nous avons lancé ce message au monde, sans fusil posé sur nos tempes. Nous laissons aujourd'hui un héritage précieux à notre jeunesse, celui de la démocratie.

Une notion ô combien importe dans un monde qui semble perdre de vue sa valeur, j'en veux pour preuve ce qu'il se passe aujourd'hui à Madagascar. Ce soir, nous avons clairement signifié la stabilité des institutions que nous voulons. Concernant le taux d'abstention, il correspond à peu près à la proportion de la population mahoraise inscrite sur les listes électorales mais résidant à l'extérieur de l'île. La diaspora mahoraise en métropole compte 37.000 âmes. A partir de là, c'est une magnifique victoire.

:

Nicolas Sarkozy a salué dimanche *"un moment historique pour Mayotte et pour les Mahorais"*, après les premiers résultats du référendum sur la départementalisation de l'île. *"Tout semble indiquer que les Mahorais ont confirmé à une très forte majorité leur volonté, exprimée depuis cinquante ans, de voir leur île se doter du statut de département"*, selon un communiqué diffusé par la présidence de la République. Le président a pris connaissance dimanche *"avec satisfaction des premiers résultats de la consultation organisée à Mayotte sur le changement de statut"*, selon le communiqué. *"C'est un moment historique pour Mayotte et pour les Mahorais. C'est un rêve porté par plusieurs générations qui se réalise ce 29 mars 2009"*. *"A l'occasion de ce scrutin, le chef de l'État rappelle que la France, depuis 1958, s'était engagée à maintes reprises à ouvrir un processus institutionnel devant permettre à Mayotte d'accéder au statut de département d'outre-mer. La parole de l'État se devait d'être, enfin, respectée"*, souligne le communiqué. *"La départementalisation sera une réussite si cette nouvelle étape de l'histoire de Mayotte s'inscrit dans la durée et ne bouleverse pas les équilibres économiques et sociaux de ce territoire"*, ajoute le communiqué. *"L'évolution institutionnelle se fera donc progressivement sur la base du "*Pacte pour la départementalisation*", accepté par les élus de Mayotte, qui décrit le chemin qui reste à parcourir"*. *"Avec un nouveau statut et grâce au travail de tous les Mahorais, Mayotte pourra construire les bases d'un développement prospère et durable, en lien avec ses partenaires régionaux de l'Océan Indien"* (AFP).

:

Invité du journal sur LCI à 20h30 (heure Mayotte), le secrétaire d'Etat à l'Outremer à commenté les derniers résultats connus de la consultation : 94.1 % de oui. *"Ce n'est pas une surprise"*, a d'emblée annoncé M. Jégo, *"Je tiens à faire une précision par rapport à ce qu'on peut entendre : ce n'est qu'un changement de statut, Mayotte est déjà française depuis bien longtemps."* Le secrétaire d'Etat a expliqué que le département apporterait *"plus d'harmonisation"* avec la métropole, tout en précisant que *"le travail a déjà commencé. Il y aura un effort partagé entre les mahorais et l'Etat français"*. *"Mayotte présente des atouts considérables, dans le tourisme et l'aquaculture notamment. Il y a aussi des difficultés, la maîtrise du français sur laquelle il va falloir mettre l'accent, et le rapport avec l'Union des Comores. La départementalisation permettra de trouver un nouveau dialogue avec les Comores et de mettre un frein aux flux migratoires."* Le secrétaire d'Etat a enfin dimanche qu'il recevra *"dans les prochaines semaines"* les élus de Mayotte.

LE GÎTE DU MONT COMBANI

NOUVEAU

TOUS LES SAMEDIS

11h30 – 14h30

LUNCH 25 €

Venez-vous régaler des saveurs Mahoraises

Plats en Buffet

(chaud – froid – sucré – salé)

Renseignements & Réservations

06.39.69.37.04

montcombani@gmail.com

HORAIRES DES VOLS

LUNDI 25/03/2019

ARRIVEES				DEPARTS			
HTA	VOL	PROVENANCE	TYPE	HTD	VOL	DESTINATION	TYPE
09:45	Y6303	ANJOUAN	E120	08:00	ZD288	ANJOUAN	AT72
10:05	KQ254	NAIROBI	E190	10:15	Y6312	ANJOUAN	E120
10:30	ZD289	ANJOUAN	AT72	10:45	KQ255	NAIROBI	E190
11:40	UU274	REUNION	B788	12:45	Y6304	ANJOUAN/MORONI	E120
12:00	Y6311	MOHELI	E120	15:15	UU275	REUNION	B788

’ A

A A A A

10 ,

Dix millions cinq cent mille bulletins uniques pour les élections législatives seront imprimés en Afrique du Sud à partir du 26 mars prochain, selon la Commission électorale nationale indépendante (Ceni). L'impression de ces bulletins durera environ 25 jours. Ils arriveront ainsi au pays au plus tard le 3 mai prochain et leur dispatching à travers les quatre coins de l'île, au niveau des districts s'effectuera le 7 mai pour qu'ils soient prêts le 27 mai, jour du scrutin.

Thierry Rakotonarivo, vice-président de la Ceni précise que pour ces élections législatives, les formats de bulletins uniques ne seront pas les mêmes pour tous les districts. Des bulletins de format A5 soit 14,8 cm x 21 cm sont destinés aux districts ayant 2 à 5 candidats. Pour les districts ayant 6 à 12 candidats, les bulletins seront de format A4, soit 21 cm x 29,7 cm. Pour les districts avec plus de 13 candidats, des bulletins de format A3 soit 29,7 cm x 42 cm seront utilisés.

Concernant la sécurisation des bulletins, ce responsable de l'organe en charge de l'organisation des élections affirme qu'ils seront dotés d'une technologie moderne, dernier cri, pour éviter toute forme de falsification. Les bulletins pré-cochés ne devront pas non plus exister car les paquets sont scellés et ne peuvent être ouverts sous aucun prétexte avant le jour du scrutin, à 6h du matin. Cela sous peine d'une sanction très lourde.

Pour la campagne électorale, les candidats auront des spécimens de bulletins uniques pour qu'ils puissent sensibiliser leurs électeurs à leur utilisation. Ces spécimens seront d'une quantité limitée et les candidats peuvent en faire des copies. Mais en aucun cas, ces bulletins de sensibilisation ne peuvent être utilisés le jour du scrutin, évoque la Ceni.

57 68 : A ’ A

Les nominations et les limogeages se succèdent mais ne se ressemblent pas. Toutefois, pour les limogés les noms de ceux qui vont prendre leurs places ne sont pas encore connus.

Le conseil des ministres, d'avant-hier, a procédé à une vague de nominations et d'abrogations. Portant notamment à 57 nominations et 69 limogeages. Pour ce qui est des nominations, il s'agit, entre autres, au niveau du ministère de la Défense Nationale, du vice-amiral Rakotoarisoa Marie Jean Lucien nommé Secrétaire Permanent à la Défense et à la Sécurité Nationale, pour le compte du ministère des Affaires Etrangères, le commissaire de police Randriantiana Maheriniaina Mahasolo, en tant que directeur financier ou Directeur administratif et financier (le communiqué n'étant pas clair là-dessus), pour le ministère des Finances et de l'Economie, Ramarolahy Mande Isaora Zefanina, directeur général de l'Institut national de la statistique, Raharimanga Mbolatiana, Directeur Général de l'Economie et du Plan,

A . Quant au ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, l'on a procédé à 4 nominations de chef de district pour le ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Habitat et des Travaux Publics Randrianandrasana Hajaniaina comme Directeur général des Travaux Publics, pour le ministère de l'Environnement et du Développement durable, Ranaivomanana Lala Noelison Jacques, en tant que Secrétaire Général. Pour clore cette série de nominations, au niveau du ministère de la Jeunesse et des sports, Rakotozafy Lalanirina Rosa a été nommée Directeur général des sports.

. Les abrogations ne sont pas également des moindres car elles s'élèvent notamment à 69. Pour le ministère des Affaires Etrangères, le directeur général des opérations et des ressources, au niveau du ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation 4 préfets limogés. Il s'agit du préfet de police de Nosy-Be, du préfet d'Antsiranana, du préfet de Sambava et du préfet de Tsiroanomandidy. Toujours pour ce département le directeur de l'administration du territoire a été également limogé. Pour le ministère des mines et des ressources stratégiques et le directeur général du BCMM, ainsi que le directeur général de la Cnaps. Et pour couronner le tout, la nomination du directeur de la régulation des médias a été aussi abrogée.

A /
’ A A
, A

La mission d'observation électorale de l'Union africaine aux Comores sera conduite par l'ancien premier ministre de la République démocratique de Sao Tomé et Principe, Patrice Emery Trovoada. Elle est composée de 30 observateurs dont *"des parlementaires panafricains, des ambassadeurs accrédités auprès de l'Union africaine, des fonctionnaires de l'Union africaine, des responsables des organes de gestion des élections et des membres des organisations de la société civile"*, d'après un communiqué en date du 19 mars.

Le président de la Commission de l'Union africaine (Cua), Moussa Faki Mahamat, a déployé, depuis ce 19 mars, une mission d'observation électorale (Moeua) aux Comores dans le cadre de l'élection du président et des gouverneurs des îles prévues ce 24 mars 2019.

Selon un communiqué de la commission de l'Union africaine, en date de ce 19 mars, la Mission de l'observation électorale de l'Union africaine (Moeua) sera conduite par l'ancien premier ministère de la République de Sao Tomé et Principe, Patrice Emery Trovoada.

Dans ce même communique, il est précisé que cette mission d'observation de l'Ua est composée de 30 observateurs, dont *"des parlementaires panafricains, des ambassadeurs accrédités auprès de l'Union africain, des fonctionnaires de l'Ua, des responsables des organes de gestion des élections et des membres des organisations de la Société civile"*.

Les missions confiées à cette délégation sont *"de fournir un compte-rendu, une évaluation précise et impartiale de la qualité des élections aux Comores, et notamment déterminer dans quelle mesure leur déroulement est conforme aux normes régionales, continentales et internationales en matière d'élections démocratiques"*.

Il a été confié à la mission de *"formuler des recommandations pour l'amélioration des futures élections"*, ainsi *"qu'apporter le soutien de l'Ua aux processus électoraux et de démocratisation des Comores afin que la tenue d'élections libres et crédibles contribuent à l'enracinement de la gouvernance démocratique, de la paix et la stabilité"*.

Le communiqué de l'Ua souligne que le mandat de la Moeua est basé sur divers instruments de l'Union africaine, à savoir, *"les directives de l'Union africaine sur les missions d'observation et de suivi des élections de 2002, la déclaration de l'Oua /Ua sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique de 2002 et la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples..."*. La mission agira également *"sur la base de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance de 2007"*.

A

A : ,A 9 % A A ’A , - A .

Les prix des légumes ont enregistré une baisse de 9 % sur le marché, à l'exception des pommes d'amour dont le prix restera élevé pendant encore quelques semaines. Selon Kripalloo Sunghoon, président de la Small Planter' s Association, cette diminution de prix a été occasionnée par la récolte en grande quantité de certains légumes, dont pipengaille et margoze.

Kripalloo Sunghoon indique que la Small Planter' s Association a mené une enquête à travers le pays pour voir l'évolution des prix des légumes. *"Un premier constat au cours de la semaine écoulée démontre qu'il y a une baisse de certains prix. Nous avons attendu jusqu'au week-end pour confirmer les données. Et les résultats concluent cela"*, affirme le président de l'association. Ce dernier explique que le climat a favorisé la culture des lianes. Ainsi, des légumes comme le margoze ou la pipengaille sont disponibles en abondance. En revanche, précise Kripalloo Sunghoon, les prix de la pomme d'amour, du chou-fleur ainsi que du haricot resteront inchangés dans les semaines qui suivent. *"Les planteurs ont déjà semé les graines mais les légumes seront disponibles vers fin avril. En ce moment, il y a une abondance en bringelles."* Et de souligner : *"Ce sera le cas pour d'autres légumes d'ici la fin du mois, à condition que nous n'ayons pas de conditions climatiques anormales."*

Un autre problème se pose, met en exergue Kripalloo Sunghoon : *"Les planteurs disent avoir remarqué l'apparition d'anthracnose, une tache noire qui apparaît sur des légumes et le piment. C'est un champignon et dès que cette tache noire apparaît, les légumes ne sont plus comestibles."* Il poursuit : *"J'ai pu comprendre que les planteurs perdent 25 à 35 livres de piment sur chaque 100 livres récoltés, soit environ 30 % de leur récolte. De plus, un marchand achète le piment à 12 RS le demi-kilo aux enchères mais il les vend à 40 RS le demi-kilo. J'ai voulu en connaître la raison. Donc, je me suis rendu chez quelques marchands et j'ai constaté qu'ils doivent jeter 50 % du piment acheté en raison de l'anthracnose."* Et de faire ressortir par ailleurs : *"Ce qui explique pourquoi le prix du piment est plus élevé sur le marché."*

Kripalloo Sunghoon dit avoir informé le Food and Agricultural Research and Extension Institute (FAREI) de ce problème. *"Le FAREI m'a fait comprendre que les planteurs font face à cette situation tous les ans, et ce à la même époque. L'anthracnose est causée par la chaleur et l'humidité en ce moment"*, affirme notre interlocuteur.

Il est souligné par ailleurs que très peu de planteurs traitent les graines de piment pour les semer à nouveau. La plupart des planteurs, soit 80 % de la communauté des planteurs, achètent les graines pour semer. Donc, la *"maladie"* est inévitable, selon le président de la Small Planter' s Association.

En ce qui concerne les champs de légumes à travers le pays, Kripalloo Sunghoon soutient que beaucoup de planteurs les ont déjà préparés. Ceci dit, une importante quantité de légumes sera disponible sur le marché jusqu'à la fin de ce mois. Toutefois, il ne reste qu'un infime pourcentage de planteurs qui hésitent toujours à semer les graines. *"Au mois d'avril, le pays est toujours arrosé par des pluies torrentielles. Ces planteurs craignent que leurs semences ne soient détruites par les pluies, si les prévisions s'avèrent. Donc, ils préfèrent ne pas investir dans la culture des légumes"*, indique notre interlocuteur.

-

A
A
, -

Le gouvernement a annoncé jeudi une vaste extension géographique des *"emplois francs"* à tous les départements et régions d'outre-mer. Cela est destiné à favoriser les embauches des habitants des quartiers populaires.
Les *"emplois francs"* vont être étendus à tous les départements et régions d'outre-mer, a annoncé ce jeudi, le gouvernement. Cette vaste extension géographique est destinée à favoriser les embauches des habitants des quartiers populaires, afin de développer ce dispositif expérimenté depuis un an et au succès encore modeste.
"Les emplois francs sont une réponse aux barrières à l'emploi que peuvent rencontrer de nombreux habitants des quartiers populaires", écrivent les ministres du travail, ministre des Outre-mer, et le ministre chargé de la ville et du logement, dans un communiqué commun.

Dès le mois d'avril, le Gouvernement étend donc les territoires d'expérimentation. Le dispositif inclut l'ensemble des quartiers prioritaires des territoires suivants : les Hauts-de-France, l'Ile-de-France, les Ardennes, les Bouches-du-Rhône, la Haute-Garonne, le Maine-et-Loire, et le Vaucluse, ainsi que l'ensemble des départements et régions d'outre-mer.
La ministre des Outre-mer, Annick Girardin se félicite que l'ensemble des départements et régions d'outre-mer soient intégrés à cette expérimentation : *"C'était une promesse de campagne d'Emmanuel Macron en faveur de nos territoires. Cette promesse est tenue. Près de 25 % de la population des départements et régions d'outre-mer vivent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : le dispositif des emplois francs prend ici tout son sens dans notre combat pour l'emploi dans les territoires."*

La première phase d'expérimentation des *"emplois francs"* a été lancée le 1er avril 2018 et ne concernait pas les Outre-mer.
Concrètement, avec ce dispositif, une entreprise ou une association embauchant un demandeur d'emploi habitant en quartier prioritaire, bénéficie d'une prime pour l'embauche en CDI (à hauteur de 5000 €/an sur 3 ans) ou en CDD de plus de 6 mois (à hauteur de 2500 €/an sur 2 ans).
Selon les chiffres du gouvernement : *"au 10 mars 2019, 5 699 demandes avaient été déposées, et 4 544 acceptées. 82 % des contrats signés sont des CDI, 87 % avec des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs et 13 % avec des associations"*.

A

A ' A
, ' :
A 'A A
B B A

Face aux propos insultants tenus par Brigitte Bardot à l'encontre des Réunionnais, la ministre des Outre-mer a écrit une lettre à l'ancienne actrice. *"Le racisme n'est pas une opinion, c'est un délit"*, conclut Annick Girardin au terme d'un réquisitoire.
Annick Girardin réplique. La ministre des Outre-mer adresse une lettre ouverte à Brigitte Bardot. Dans un courrier adressé au préfet de La Réunion, mardi, l'ancienne actrice de 84 ans s'en est prise violemment aux habitants de l'île. *"Votre lettre a choqué, insulté et blessé nos compatriotes réunionnais"*, écrit Annick Girardin. *"Vous avez choisi une date symbolique pour afficher votre racisme et votre haine : le 73e anniversaire de la départementalisation de ce beau territoire. La défense de la cause animale ne justifie en rien les propos que vous avez tenus et pour lesquels le préfet de La Réunion a effectué un signalement en application de l'article 40 du code de procédure pénale."*
'

Dans sa réponse en forme de réquisitoire, Annick Girardin affirme *"la justice de notre pays tranchera et j'ai pleinement confiance en elle"*. Le préfet de La Réunion a déposé plainte contre Birgitte Bardot. Une plainte à laquelle s'est associée la ministre des Outre-mer.
Dans sa lettre au préfet, Brigitte Bardot a qualifié les Réunionnais de *"population dégénérée"* aux *"traditions barbares"*. *"Les autochtones ont gardé leurs gênes (sic) de sauvages"* et des *"réminiscences de cannibalisme"*, a écrit la présidente de la Fondation Bardot. Des propos qu'Annick Girardin condamne fermement : *"L'idée même que les groupes humains disposeraient de "*gènes sauvages*" nous renvoient directement à l'époque sombre de zoos humains et aux théories politiques fondées sur la supériorité de prétendues races."*

La ministre rappelle : *"vous qui avez déjà été condamnée à cinq reprises pour incitation à la haine raciale, vous qui avez aussi été le visage de Marianne et donc de La République, je vous le dis : le racisme n'est pas une opinion, c'est un délit"*.

A

A :

A

Le parquet de Cayenne a requis le renvoi en correctionnelle de huit personnes, dont trois fonctionnaires de la préfecture, dans une affaire de corruption visant à la délivrance frauduleuse de titres de séjour, confirmant une information du media local Guyaweb.
"L'information a permis de démontrer l'existence de plusieurs réseaux parallèles et se recoupant parfois, visant, moyennant rémunération de fonctionnaires de la préfecture et des intermédiaires, à la fourniture de documents administratifs de nature à permettre à des étrangers en situation irrégulière de demeurer sur le territoire français et d'y travailler", note le réquisitoire définitif du 14 mars que l'AFP a consulté. La période des faits reprochés court de début 2014 à juin 2017.
Le parquet a requis le renvoi devant le tribunal de six des huit personnes pour *"aide au séjour"*, *"corruption"*, *"faux"*, *"blanchiment"* et *"association de malfaiteurs"*. Cela concerne l'ancien chef du bureau de l'immigration et de l'intégration à la préfecture de Cayenne et deux agents de ce bureau, ainsi que trois personnes servant d'intermédiaires entre étrangers demandeurs de titres et fonctionnaires. Parmi ces intermédiaires se trouve un des leaders du mouvement social de mars/avril 2017, Bertrand Moukin, qui était le responsable des barrages routiers qui bloquaient le territoire. Un des agents du bureau est ainsi soupçonné d'avoir bénéficié, sans avoir dû les rémunérer, de travaux à son domicile, organisés par M. Moukin, estimés à 73.000 euros et réalisés par des étrangers.
A , , -
,
Le parquet a également demandé le renvoi en correctionnelle pour une septième personne, pour *"aide au séjour"*, *"corruption"*, *"blanchiment"* et *"association de malfaiteurs"*. Cet intermédiaire a reconnu avoir versé des rémunérations à l'ancien chef du bureau de l'immigration qui reconnaît, lui, la perception d'enveloppes sur plus d'un an pour traiter environ *"180 dossiers"*. Le parquet a requis le renvoi du 8e mis en examen, encore un intermédiaire, pour *"aide au séjour"*, *"corruption"* et *"association de malfaiteurs"*.
Ce dossier a connu une affaire dans l'affaire, avec notamment une interception téléphonique révélant que la directrice du greffe du tribunal de grande instance (TGI) de Cayenne avait renseigné le successeur du chef du bureau des étrangers sur des éléments de l'enquête. Fin 2018, le procureur général de Cayenne a demandé le dépaysement du dossier. La Cour de cassation a rejeté cette demande début janvier.

A

: ' ,
11 200 A

L'ARS (Agence Régionale de Santé) de Martinique a communiqué jeudi 21 mars 2019 sur la situation épidémiologique de la grippe. 11 200 syndromes grippaux ont été enregistrés dont 8 cas graves et un décès. Un foyer d'infections respiratoires aiguës (IRA) a été signalé dans un EHPAD.
L'épidémie de grippe se poursuit. Selon le dernier bulletin du bureau de Veille sanitaire du 21 mars 2019, le nombre de consultations pour syndromes grippaux est en augmentation avec 11 200 cas enregistrés.
Les spécialistes de la veille sanitaire avaient noté une diminution des indicateurs au début du mois de mars, mais elle ne s'est pas poursuivie. Celle-ci était engendrée par les vacances scolaires et la fermeture de nombreux cabinets médicaux.
Depuis le début de l'épidémie, 11 200 personnes ont consulté un médecin généraliste pour un syndrome grippal. Le virus majoritaire isolé est de type A à l'hôpital ainsi qu'en ville. Huit cas graves hospitalisés en réanimation ont été enregistrés dont un est décédé.
A
La semaine dernière (11 au 17 mars), environ 1 530 personnes ont consulté un médecin généraliste. La tendance est la même pour SOS médecins avec 142 visites. Du coté des urgences pédiatriques pour syndrome grippal aucune hospitalisation a été enregistrée. Selon le laboratoire de virologie du centre hospitalier universitaire de Martinique, du 11 au 17 mars, le taux de positivité était de 51 % pour les prélèvements analysés.

Pour les cas graves admis en réanimation et soins intensifs, la surveillance se poursuit. Parmi ces huit patients, un est décédé. L'âge moyen des cas est de 65 ans. La majorité d'entre eux présente des facteurs de risque (75 %). Un virus de type A a été identifié chez tous les cas dont un de type A (H1N1)pdm09.
Depuis le début de l'épidémie, un seul foyer d'infections respiratoires aiguës (IRA) a été signalé dans un EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) et a été attribué à la grippe (virus A).

’ A 2019

Pour ses 25 ans, le week-end du Sidaction se tiendra les 5, 6 et 7 avril. Car même en 2019, *“le virus du sida est toujours là”*, insiste l’organisation, qui rappelle que 6.000 nouvelles infections sont recensées chaque année en France. Alors, pendant ces trois jours ainsi que tout le reste, vous pouvez soutenir le Sidaction par téléphone en appelant gratuitement le 110 ou en envoyant par SMS *“DON”* au 92 110 pour donner 5 euros, ainsi que par Internet sur le site du Sidaction et par courrier à l’adresse Sidaction – 228, rue du Faubourg Saint-Martin, 75 010 Paris. Aussi, le vendredi 5 avril, rendez-vous pour un direct exceptionnel dès 20h40 sur les chaînes de TF1, France 2, France 3, RFO, Canal +, Arte et M6.

’A A A A

Le programme Leader, *“Liaison entre actions de développement de l’économie rurale”*, est une mesure du Plan de développement rural (PDR) de Mayotte. Il permet à chacun des territoires constitué en Groupement d’actions locales (Gal) de définir sa stratégie locale de développement et de sélectionner ensuite les projets qui y répondent, afin de les faire bénéficier d’un financement européen. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme à Mayotte, l’association Leader France organise un déplacement sur le territoire entre le mardi 26 et le vendredi 29 mars pour mesurer les avancées du projet. Également porteur du projet d’accessibilité et services en milieu rural, l’association rencontrera le Réseau rural de Mayotte, son partenaire dans le projet consistant en *“une capitalisation des bonnes pratiques”*. En outre, elle visitera la laverie sociale et solidaire à M'tsapéré, l’écomusée du sel à Bandrélé ou encore les sites naturels et culturels emblématiques de l’île et son incontournable lagon.

A A A A

Tous les officiers et agents d’état civil des collectivités du département sont invitées à participer, mercredi, à une journée d’information sur la loi Asile et immigration du 10 septembre 2018 dans l’hémicycle Bamana du conseil départemental. En effet, ce texte qui a vocation à réduire les délais d’examen des demandes d’asile et à améliorer le contrôle sur les procédures de retour aura des effets directs sur le fonctionnement des services d’état civil. Il s’agira notamment pour les participants de mieux appréhender les évolutions juridiques apportées sur le droit des étrangers et de connaître les nouvelles procédures à mettre en place, indique le CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale), organisateur de cette journée.

A A A A

Les inscriptions scolaires dans la commune de Bandraboua sont ouvertes jusqu’au vendredi 29 mars, indique la mairie par voie de communiqué. Attention, passé cette date, il n’y aura plus d’inscriptions possibles, avertit le maire Boura Soulaimana.

A A A

Mercredi 27 mars, à partir de 18h se tiendra au restaurant le 5/5 de Mamoudzou le premier épisode d’un cycle de conférences intitulé *“À la découverte du monde marin de Mayotte”*. Cette première rencontre sur le thème des dauphins sera suivie de la diffusion du film *“Planète Océan”* de Yann Arthus-Bertrand et Michel Pitiot.

A A A A A

Le Président de l’Union Maritime de Mayotte et de la SAS ICM+, le Président de la Chambre de Commerce et d’industrie de Mayotte et le Directeur de la SAS ICM+ vont présenter ce lundi l’évolution prochaine de leur système AP+ vers le *“Cargo Community System”* Ci5. Le système AP+ est un outil informatique intracommunautaire portuaire de dématérialisation documentaire qui doit permettre d’améliorer la traçabilité et d’accélérer la fluidité des flux, indique ICM+.
Cette migration s’intègre dans une logique globale associant l’ensemble des parties de la chaîne logistique. Avec cet outil, *“Mayotte sera l’une des premières places portuaires parmi celles de métropole et de l’outre-mer, et juste après celle de Marseille/Fos, à vivre cette modernisation”*, se félicite Christian Corre, secrétaire général de l’Union Maritime de Mayotte.

A : ’ !

Le gouvernement s’y était engagé à la suite du grand mouvement social de 2018. La création d’une Agence régionale de santé (ARS) de plein exercice pour le 1er janvier 2020 à Mayotte a été adoptée dans la nuit de vendredi à samedi à l’Assemblée nationale, dans le cadre de l’examen en première lecture du projet de loi santé. L’actuelle ARS océan Indien, créée en 2010, traite à la fois de La Réunion et de Mayotte. Les élus de Mayotte, Ramlati Ali (LREM) et Mansour Kamardine (LR) se sont réjouis de la nouvelle. Le député (LR) Gilles Lurton a de son côté rappelé que Mayotte restait jusqu’alors *“le seul département d’outre-mer à ne pas avoir d’Agence régionale de santé alors qu’il y a là-bas des défis majeurs à relever en matière de santé”*.

A , A ?

La commune, exposée à de nombreux risques d’agression sur ses sites touristiques, envisage le déploiement de nouveaux moyens de sûreté, parmi lesquels un dispositif de vidéosurveillance. La référente sûreté de la commune, l’adjudante-chef Veresse et le major Polpre, de la brigade territoriale autonome de M'zouazia ont visité la zone jeudi matin afin d’établir un diagnostic et de faire des propositions d’implantation de caméras, si possible à énergie solaire. La première tranche de travaux est prévue pour le premier semestre 2020, tandis que l’installation d’éclairages publics *“full led”* devrait voir le jour dès cette année.

CITATION DU JOUR

“Le monde est plein de fous et qui n’en veut point voir, doit tenir les yeux fermés et casser son miroir”

[Humour anglais]

Ça s’est passé ce jour

25 421 :

D’après les chroniques médiévales, Venise aurait été fondée le 25 mars 421 sur une lagune de la mer Adriatique, entre les estuaires du Pô et du Piave, hors de portée des hordes hunniques.
À vrai dire, la ville est plus sûrement née au siècle suivant, quand les habitants des régions avoisinantes sont venus grossir la population de la lagune pour échapper aux Lombards, de rudes barbares qui avaient envahi la plaine du Pô.
Ces réfugiés allaient préparer la fortune de la cité lacustre, dans un premier temps en développant l’exploitation du sel, ensuite et surtout en pratiquant le commerce entre l’Orient et l’Occident, notamment le commerce des esclaves (prisonniers de guerre slaves).

25 1802 : ’A

Le 25 mars 1802, Cornwallis et Joseph Bonaparte, représentant respectivement l’Angleterre et la France, signent à Amiens un traité de paix qui met un point final à la deuxième coalition européenne contre la France. Le retour de la paix hisse Napoléon Bonaparte au sommet de la popularité...

25 1821 :

Le 25 mars 1821, Germanos, archevêque de Patras, donne aux Grecs le signal de l'insurrection contre la tutelle ottomane. Quelques mois plus tard, le congrès d'Épidaure proclame l'indépendance de la Grèce.
En moins de dix ans mais au prix de grandes souffrances comme les massacres de Scio (ou Chio), et avec le concours des Occidentaux, parmi lesquels Lord Byron, les Grecs vont gagner leur indépendance et se libérer des Turcs...

25 1871 :

Le 25 mars 1871, Adolphe Thiers abandonne Paris aux Communards. Les Prussiens campent autour de Paris, l'Assemblée constituante est réfugiée à Bordeaux. Face à une capitale traumatisée par la défaite et secouée par des émeutes sporadiques, Adolphe Thiers, le chef du pouvoir exécutif, décide d'évacuer les soldats et de revenir en force pour débarrasser la ville de ses éléments républicains, socialistes ou révolutionnaires.

25 1957 :

Le 25 mars 1957, six pays signent à Rome un traité à l'origine de l'Union européenne.
La ratification du traité de Rome ne va pas sans difficultés. D'éminentes personnalités s'y opposent, comme le député socialiste Pierre Mendès France qui craint que l'industrie nationale ne supporte pas l'ouverture des frontières et la concurrence allemande. Par contre, plus visionnaire, le général Charles de Gaulle, sollicité par ses proches d'y mettre son veto, refuse...

Selon l'arrêté préfectoral N°2018 - CAB - du 31 décembre 2018 établissant la liste des journaux susceptibles de recevoir les annonces judiciaires et légales, sur la base de ligne de référence comportant 40 signes espaces compris composés en corps 8 informatique, le tarif est fixé à 4,73 euros pour l'année 2019.

A A - A A

DIRECTIVE 2014/24/UE
Section I : Pouvoir adjudicateur
I.1) NOM ET ADRESSES
Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Mayotte (976), Contact : Le President, BP 289 - ZI Kawéni, 97600 Mamoudzou, FRANCE. Tél. : +33 269621111. Courriel : sieam@sieam.fr. Code NUTS : FRY5.
Adresse(s) internet :
Adresse principale :https://www.marches-securises.fr
Adresse du profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr
Section II : Objet
II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ
II.1.1) Intitulé : Marché de Maîtrise d'Oeuvre (Renforcement du réseau d'adduction d'eau potable entre les villages de Sada ET Chirongui
DN 400 Secteur Nord et Sud
II.1.2) Code CPV principal
71300000
II.1.3) Type de marché
Travaux
II.1.4) Description succincte
La présente consultation concerne l'exécution d'une mission de maîtrise d'oeuvre en vue de la réalisation des travaux pour le renforcement du réseau d'adduction en Eau Potable entre les villages de Sada et Chirongui La partie de l'enveloppe financière affectée aux travaux (Co) par le maître de l'ouvrage est égale à 4 500 000.00 euros hors taxes.
Section VI : Renseignements complémentaires
VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 20 mars 2019
VI.6) RÉFÉRENCE DE L'AVIS ORIGINAL
Référence de l'avis au JO : 2019/S022-047275 du 2019-01-31
Section VII : Modifications
VII.1) Informations à rectifier ou à ajouter
VII.1.1) Motif de la modification
Modification des informations originales fournies par le pouvoir adjudicateur
VII.1.2)Texte à rectifier dans l'avis original
Numéro de section : IV.3.2
Au lieu de : la date limite de réception des offres et candidatures:
le vendredi 22 mars 2019 à 12h00
Lire : la date limite de réception des offres et candidatures:
le vendredi 12 avril 2019 à 12h00
VII.2) Autres informations complémentaires
Le DCE (dossier de consultation des entreprises) est modifié

A A

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : ART & BAT SARL
Forme : Société à responsabilité limitée
Siège social : 60 rue de la Mairie de Sada 97640 SADA
Objet : Tous travaux de constructions.
Durée : 99 années
Capital : 1 000 euros
Gérance : Monsieur ALI Moustoiffa, né le 21/04/1965 à MAHANORO (Madagascar) et demeurant 60 rue de la Mairie de Sada 97640 SADA
Immatriculation : au RCS de Mamoudzou
Pour Avis

❍

Avis de modification Transfert de siège et modification de la date de clôture de l'exercice
Dénomination sociale : ALKAR MAYOTTE
Forme : SARL
Siège social : Apt D- Résidence Tanaraki 97690 Koungou
Capital social : 10 000 euros
Numéro SIREN 819625443 RCS Mamoudzou

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 15 décembre 2018, les associés ont décidé de :
Transférer à compter du 15 décembre le siège social qui était à Résidence des Olympes – ZI Kaweni – BP 552 97600 Mamoudzou à l'adresse suivante Apt D-Résidence Tanaraki 97690 Koungou
L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence.
L'exercice commence le 1er Juillet pour se terminer le 30 juin de chaque année. Exceptionnellement, l'exercice 2018 seras clos le 30 juin 2019 au lieu du 31 décembre 2018.
L'article 22 des statuts a été modifié en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Mamoudzou.
Pour avis et mention

FLASH INFOS MAYOTTE

TOUTE L'ACTUALITÉ DE MAYOTTE AU QUOTIDIEN

Diffusé du lundi au vendredi, Flash Infos a été créé en 1999 et s'est depuis hissé au rang de 1er quotidien de l'île.

Lu par près de 20.000 personnes chaque semaine (enquête Ipsos juillet 2009), ce quotidien vous permet de suivre l'actualité mahoraise (politique, société, culture, sport, économie, etc.) et vous offre également un aperçu de l'actualité de l'Océan Indien et des Outremers.

▸ **100% numérique**

FLASH INFOS MAYOTTE

180 € par an ☐

Pour vous abonner, il suffit de nous transmettre ce bon de commande, accompagné d'un virement ou d'un chèque à l'ordre de la Somapresse.

OUI, je m'abonne

Pour une formule multiposte, nous demander un devis.

Bulletin d'abonnement

Nom : ……Prénom : ……
Société - Service : ……
Adresse : ……
Code postal : …… Ville - Pays : ……
N° de téléphone : ……E-mail :……

Règlement : ☐ Chèque à l'ordre de SOMAPRESSE ☐ Virement

IBAN : FR76 1871 9000 9200 9206 6620 023 / **BIC** : BFCOYTYTXXX

Signature, date (et cachet) :

Abonnement d'un an renouvelable par tacite reconduction. Il pourra être dénoncé par simple courrier au moins un mois avant la date d'échéance.

Vous pouvez également vous abonner en ligne en vous rendant sur notre site internet à l'adresse www.mayottehebdo.com/abonnements pour la version numérique.

Pour toute demande, contactez-nous : contact@mayottehebdo.com

A retourner à : SOMAPRESSE - BP.60 - 7 rue Salamani - 97600 Mamoudzou

LISEZ / TÉLÉCHARGEZ CHAB' GRATUITEMENT

sur mayottehebdo.com